



L'an deux mille vingt-cinq le 11 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 4 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. THOURON Jean Marc  
M. RAKOTONDRAMANITREA Haja – M. GRANDADAM Daniel I- M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie  
M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge  
Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. GAY Gérard - M. RENAUD Claude  
M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick  
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M. BERNARD Philippe  
M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique  
Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric-

**Procurations** : M. BARTHELEMEY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA – M. MATHEY Dominique à M. CHANE Alain  
M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas -

**Excusé(e)s** : M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine – Mme MARANDE Carole

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **42 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

**Votants : 42**

Date d'affichage : 16 décembre 2025

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 42

Contre :

Absentions :

**DECHETS**

11\_12\_2025

**Approbation de la grille tarifaire de la redevance incitative d'enlèvements des déchets ménagers pour l'année 2026**

**Vu** la délibération n° 245/11/2017 par laquelle la collectivité s'est engagée à étendre la redevance incitative au bac à la levée à l'ensemble du territoire,

**Vu** la délibération du 23.11.2023 fixant la grille tarifaire relative à la redevance incitative au bac identifiable, à la levée, couplée avec le volume du bac pour l'année 2024,

**Vu** les prospectives financières 2024-2026 définies lors de la commission déchets/finances,

**Vu** l'avis du bureau du 28 novembre 2025,

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des déchets ménagers et de l'environnement, rappelle :

- Que la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné avait réalisé une prospective financière prévoyant une augmentation linéaire de 7% par an de la redevance incitative d'enlèvement des déchets ménagers, sur la période 2024-2026,
- Que le résultat prévisionnel du budget 2025 présente un excédent en fonctionnement supérieur à celui envisagé lors de la construction du BP, notamment dû à des soutiens exceptionnels perçus cette année.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis du bureau communautaire qui s'est tenu le 28 novembre 2025, Véronique SCHEFFLER propose au conseil communautaire de :

- Conserver et appliquer la grille tarifaire 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon l'annexe jointe à la présente délibération,
- Acter la réalisation, en 2026, d'une prospective financière pour la période 2027-2030.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Valide** la grille tarifaire annexée à la présente délibération, relative à la redevance incitative déchets ménagers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- **Valide** le principe de l'élaboration d'une prospective financière pour la période 2027-2030,
- **Précise** que cette tarification est annuelle,
- **Précise** que les modalités de facturation sont indiquées dans le règlement de facturation,



Claude THOMAS  
2025.12.16 14:53:14 +0100  
Ref:10080288-15198708-1-D  
Signature numérique  
le Président



ANNEXE A LA DELIBERATION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES  
REDEVANCE INCITATIVE DE 2025

**Grille tarifaire particuliers 2025**

Nombre de personnes au foyer	2025			
	Vol Bac	Tarif 8 levées/an	Levées supplémentaires tranche de 9 à 12 levées	Levées supplémentaires tranche à partir de la 13ème levée
1 personne	80L	133.00 €	4.80 €	6.00 €
	120L	166.30 €	7.20 €	9.00 €
2 personnes	80L	187.30 €	4.80 €	6.00 €
	120L	234.30 €	7.20 €	9.00 €
3-4 personnes	120 L	234.30 €	7.20 €	9.00 €
	180 L	292.00 €	10.80 €	13.50 €
5 personnes et +	180 L	292.00 €	10.80 €	13.50 €
	240 L	364.80 €	14.40 €	18.00 €